

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la **Municipalité de Stoke**, avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance du conseil de la Municipalité de Stoke le 5 septembre 2017 à 19 h à la salle du conseil au 403, rue Principale, à Stoke.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

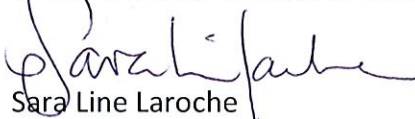
Demande de dérogation mineure 2017-06-0001

Identification du site concerné : 143, rue Viger, Stoke, zone CC-1, lot 5 286 911

Nature et effet : La présente demande a pour objectif l'autorisation d'une dérogation mineure au règlement de zonage #460, l'article 4.12, pour la superficie d'un bâtiment accessoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

Donné à Stoke, ce 22 août 2017.

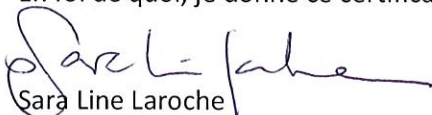


Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public relatif à la dérogation mineure 2017-06-0001 aux endroits fixés par ce conseil, le 22 août 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2017.



Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière